Arrêté n° 1592 PR du 24 novembre 2023 portant nomination des membres de la commission technique des agences de voyages et des bureaux d'excursions au titre des intérêts professionnels

(NOR : SDT23511455AP-1)
Paru in extenso au journal officiel n°96 N du 01/12/2023 à la page 24884 dans la partie Présidence

Version en vigueur au 04/07/2025

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 87-138 AT du 23 décembre 1987 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation de voyages et de séjours touristiques ;
Vu l'arrêté n° 99 CM du 29 janvier 1988 modifié fixant la composition et le fonctionnement de la commission technique des agences de voyages et des bureaux d'excursions,

Arrête :

Article 1er *Rédaction issue de Arrêté n° 1207 PR du 30 juin 2025*

Sont nommés pour 2 années, dans les conditions prévues à l'article 2 de l'arrêté n° 99 CM du 29 janvier 1988 modifié susvisé, les membres de la commission technique des agences de voyages et des bureaux d'excursions au titre des intérêts professionnels :

En qualité de représentants des agences de voyages et des bureaux d'excursions :

- membres titulaires :

- M. Emmanuel Bonifait ;

- Mme Diana Chin Choi ;

- Mme Maeva Siu ;

- membres suppléants :

- M. Laurent Annonier ;

- Mme Alison Bailey ;

- Mme Patty Lussan.

En qualité de représentants des transporteurs aériens internationaux :

- membre titulaire :

- M. Jean-Luc Mévellec ;

- membre suppléant :

- M. Philippe MARIE.

En qualité de représentants des transporteurs aériens domestiques :

- membre titulaire :

- Mme Moerava Amaru ;

- membre suppléant :

- Mme Vairani Tetaria.

En qualité de représentants de l'hôtellerie :

- membre titulaire :

- M. Thierry Buttaud ;

- membre suppléant :

- M. Christophe Guardia.

En qualité de représentants des organismes de garantie financière :

- membre titulaire :

- Mme Olivia FOUBERT ;

- membre suppléant :

- Mme Stéphanie MARSOT.

Art. 2

L’arrêté n° 849 PR du 25 octobre 2021 est abrogé.

Art. 3

Le Président de la Polynésie française, en charge du tourisme, des transports aériens internationaux, de l’égalité des territoires, des affaires internationales, du développement des archipels, de l’économie numérique et des conséquences des essais nucléaires, est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 novembre 2023.

Pour le Président absent :
La vice-présidente,
Eliane TEVAHITUA.

Voir toutes les modifications dans le temps :

- Arrêté n° 1592 PR du 24 novembre 2023, JOPF n° 96 N du 01/12/2023 à la page 24884
- Arrêté n° 1207 PR du 30 juin 2025, JOPF n° 155 N du 04/07/2025 à la page 301